

Présents : ALLART Philippe, ALLOUCHERY Jean-Marie, BAILLY Franck, BLIN Francis, BAUDRIER Max, BZDAK Luc, CAUSSE Philippe, DAHLEM Patrick, DAUTREVILLE Catherine, DELONG Guy, DESSAINT René, FORTUNE Jean Pierre, GOMBAUD Jean Louis, HUILLE Christian, LAPOINTE Christian, LAPOINTE Pascal, LASSALE Christian, LEGER Eric, LHOTTE Pierre, MASSONOT Frédéric, MICHELON Alain, NORMAND Claudine, PERRARD Annie, PORET Sylvie, RENARD Germain, SUPLY Michel, TOULLEC Alain, TROCMEZ Gérard,

Vincent BARBIER, Joëlle KLIMCZAK, Aurélie LEVEQUE, Nathalie PICARD, Christophe POINTUD, Benoist ROUX .

Excusé : BOURGOGNE Jacques, DESSOY Annie, CONRAUX Cécile, JACQUET Franck, RONSEAU Jean-Pierre, SIMON Patrick

Ouverture de la séance par P LHOTTE, conseiller délégué Territorial, animateur de la conférence de territoire qui donne la parole à M. Benoist ROUX récemment recruté au cabinet de Mme la Présidente, attaché plus spécifiquement au 1er Vice-Président.

FPIC 2017

M. Fortuné Vice-Président aux finances présente brièvement les modalités de calcul du FPIC et le scénario alternatif qui sera proposé au conseil communautaire le 29 juin prochain. Pour les communes du pôle Champagne Vesle l'économie générée par la suppression de la contribution est de près de 280 k€ soit en moyenne pour le pôle-22 € par habitant.

Suite à la notification officielle des chiffres, un document détaillant tous les éléments du calcul est transmis à chaque élu avec les documents qui seront présentés au bureau puis au conseil communautaire. Des erreurs sont à corriger pour ce qui concerne St Euphrase et Savigny notamment.

PRESENTATION DES TRAVAUX DU SECTEUR EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

- La refonte des règlements des services eau potable et assainissement présentée par Nathalie Picard :

Aucune commune du pôle n'est concernée par le règlement ANC. voir document joint

Pour ce qui concerne notre pôle le règlement d'assainissement n'est qu'une mise en conformité de celui qui existait suite aux évolutions réglementaires.

- un état d'avancement des travaux dans les communes du pôle est présenté par Aurélie Lévêque. Voir document joint

M. Blin Vice-président précise que le conseil d'orientation travaille actuellement, plus spécifiquement :

- sur l'inventaire des problématiques d'eaux pluviales du Grand Reims (urbaines et rurales),
- sur la reprise des DSP de l'ensemble du territoire qui arrivent à différentes dates d'échéance, tout en précisant que l'harmonisation des prix ne sera pas simple puisqu'actuellement ils vont de 1 € à 6 € du m³ (2.90 € pour RM)

- sur la sécurisation des ouvrages d'eau potable puisqu'ils sont encore nombreux à n'avoir aucune protection, ni alarme.

INCENDIE ET SECOURS

M. Léger expose que contrairement à ce qui a été inscrit à l'ordre du jour, la DECI ne sera pas vue lors de cette réunion mais réinscrite au prochain, car il doit se procurer le dernier document produit par le SDIS et voir avec Aurélie Lévêque.

Il présente donc la nouvelle organisation qui du corps intercommunal du Grand Reims, qui sera mise totalement en place au 01/01/2018. Voir document joint.

M. Bzdak demande des infos sur les relations entre le SDIS et les corps communaux, et si les appels à victime se sont améliorés.

M. Barbier répond qu'un groupe de pilotage a été constitué pour revoir l'organisation des points d'appuis, et comment sont déclenchés les appels et les hommes, dans le but de bien structurer le corps intercommunal du Grand Reims. La 1^{ère} réunion est prévue le 28 juin prochain.

SCOLAIRE

M. CAUSSE indique que 130 dérogations ont été étudiées lors de la réunion du 1^{er} juin dont une dizaine pour notre territoire.

1 - Le projet de construction du groupe scolaire d'Ecueil est relancé. Une nouvelle procédure de concours d'architecte est lancée pour 8 classes. Voir document joint.

M. Lhotte précise que différentes communications sur l'avancement du projet, tant au niveau des élus que des habitants seront faites par la direction de la communication, et ou en interne également.

2 – Le système de chauffage du groupe scolaire de Faverolles va être remplacé durant l'été et remplacé par une chaudière à granules. Voir document joint.

3 – Afin d'améliorer les conditions d'accueil des enfants de maternelle, une restauration scolaire va être ouverte à Villedommange à la rentrée de septembre. Voir document joint.

Questions diverses

* Quelques rappels sur la transmission des fiches navettes et ou des autres demandes.


* M. Lhotte et M. Barbier ont rappelé les contraintes de l'affectation du personnel communal pour entretenir la voirie. Seules 3 communes dont 2 absentes maintiennent le nombre d'heures effectuées par leurs personnels. Au vu du faible temps passés par les agents communaux, il est proposé de ne pas comptabiliser les temps des agents, ni pour déterminer une attribution de compensation, ni pour une facturation, car le temps de traitement administratif risque d'être plus long que les interventions techniques. Le maire dispose donc d'un choix, mobiliser ses agents communaux directement (la fourniture du matériel est à retirer via le pôle), ou rédiger une fiche navette.


* LOCAL POUR HEBERGER INTERMEZZO – M. Lhotte indique que l'association a été reçue au pôle et qu'une solution soumise par M. Barbier sur St Thierry a été proposée. Après une visite réalisée la semaine dernière, la salle proposée semble tout à fait satisfaire l'association. Cette solution semble toutefois provisoire selon le

Maire de la commune. Mais M. Léger confirme qu'il pourra héberger Intermezzo dans son ancienne école dès que le groupe scolaire d'Ecueil sera construit.

La séance est levée à 21h45

Fait à Gueux, le 22/06/2017
Le Conseiller Délégué au Territoire,


P. Lhotte



RÈGLEMENTS DE SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Conférence territoriale

**GRAND
REIMS**
COMMUNAUTÉ URBAINE

Sommaire

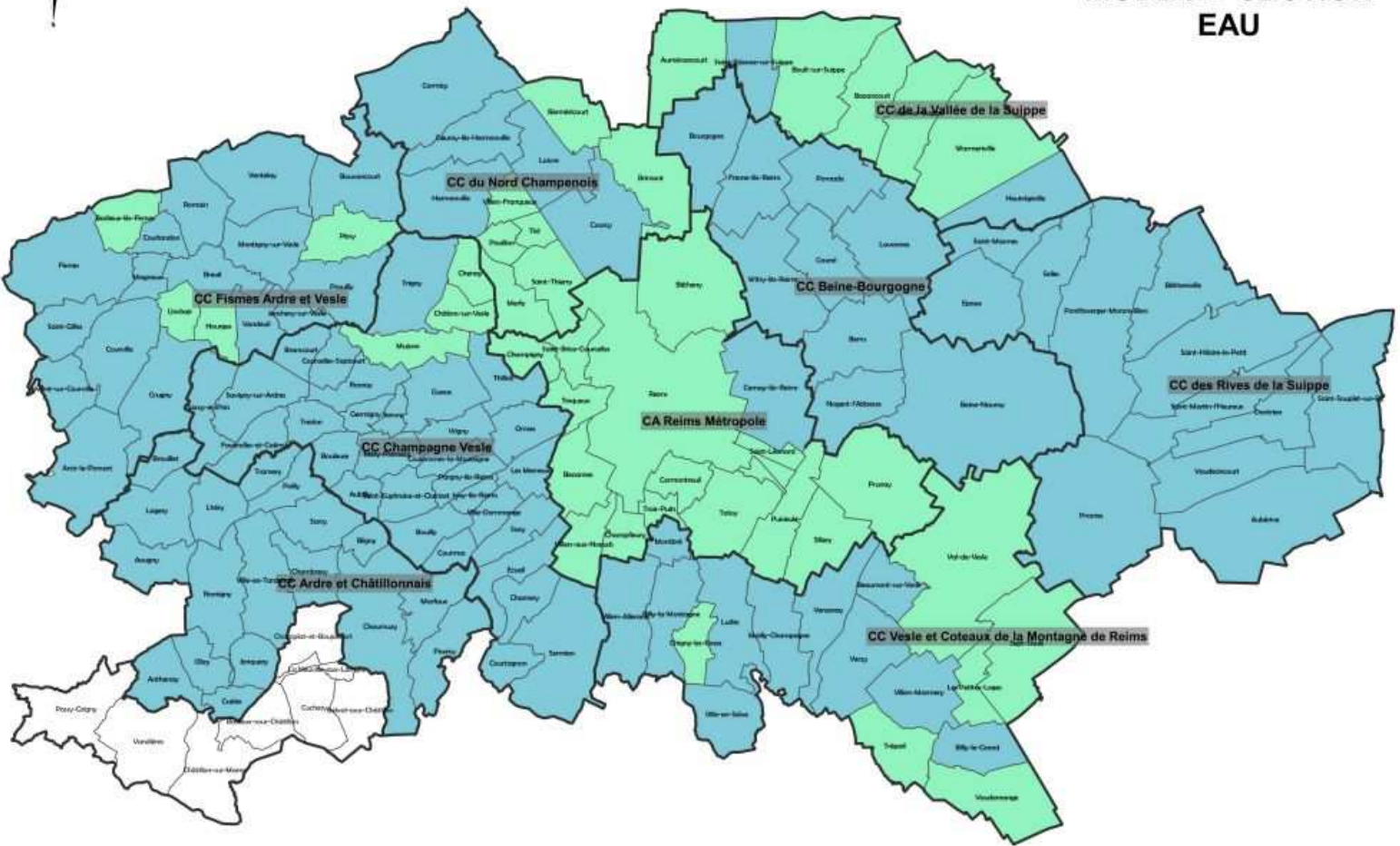
Contexte p3

Éléments clés du règlement de service eau potable et contrats p8

Éléments clés spécifiques au règlement de service assainissement p12

Contexte

EPCI GRAND REIMS MODE DE GESTION EAU

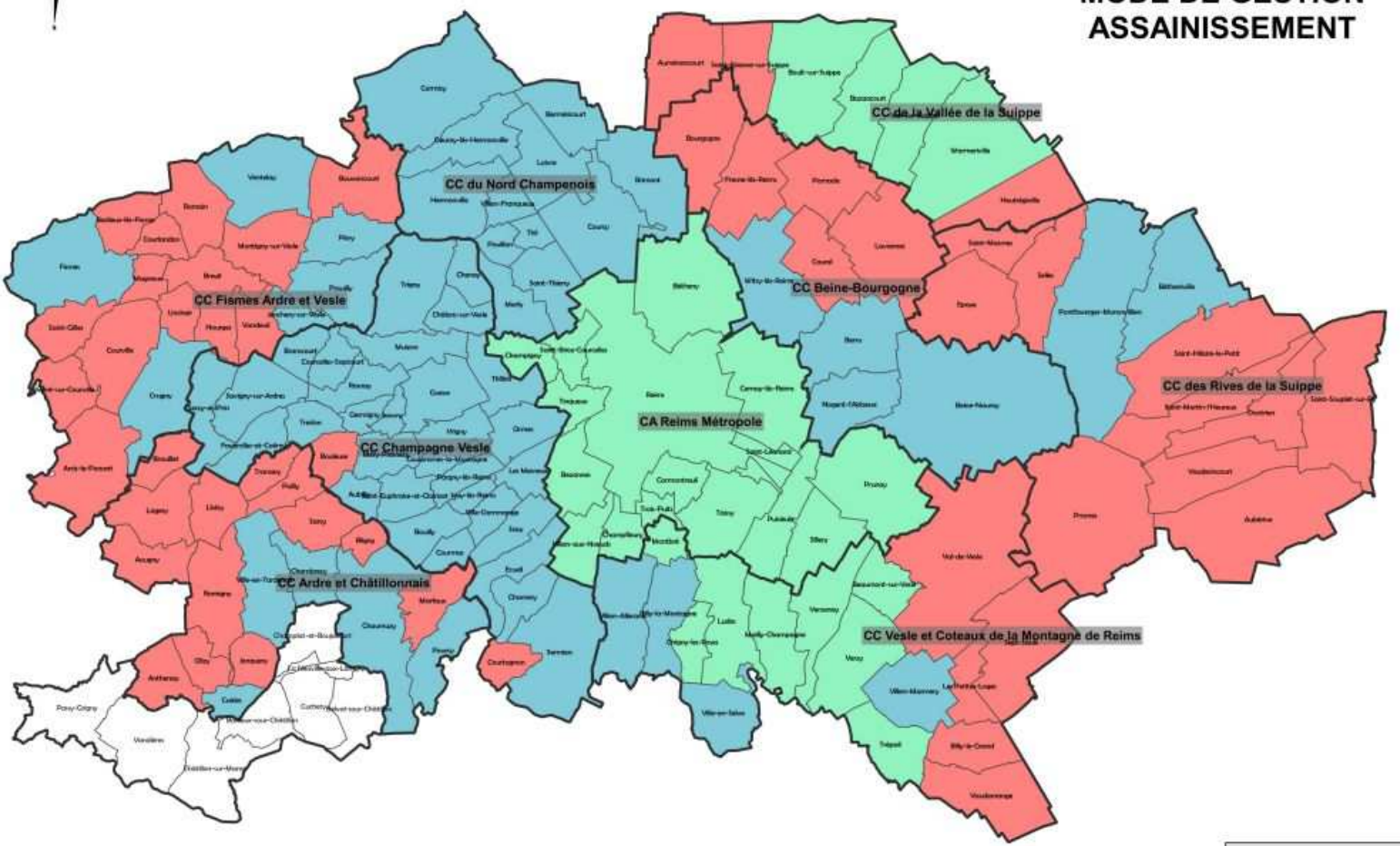


Origine données : SIG Reims Métropole, BD Topo IGN, Direction EAU et Assainissement
 Réalisation : SRIG - DDEEP - Reims Métropole - Mars 2016





EPCI GRAND REIMS MODE DE GESTION ASSAINISSEMENT



■	Assainissement non collectif
■	Délégation de service public
■	Régie

Origine données : STG Reims Métropole, BD Topo IGN, Direction EAU et Assainissement
Réalisation : SRIG - DDEEP - Reims Métropole - Mars 2016

		A				
d	N			C	D	D
C					o	
d		o		o	o	o
C			o		o	o
d		o	o	o	o	o

(*) Maîtrise des risques / équipements privés, identification des abonnés sensibles...

Pour le pôle, cette présentation vise à synthétiser l'essentiel des dispositions réglementaires appliquées aux régies pour information et prise en compte éventuelle dans les futurs contrats ou avenants.

Contexte

Identification et intégration des évolutions réglementaires

Révisions établies conformément aux recommandations du guide pédagogique relatif aux règlements de service d'eau établi par la DGCCRF et la Commission des clauses abusives

Eléments clés du règlement de service eau potable et contrats

Abonnement et contrat...

Les obligations de déclaration sont renforcées pour les usages de l'eau, les forages privés, l'utilisation d'autres ressources en eau, et les rejets dans les réseaux. Globalement, pour les projets concernant l'eau (potable, de pluie, de forage ou usées), le Service Public gestionnaire doit être consulté au plus tôt.

- ⇒ Déclaration généralement faite en mairie via cerfa, à transmettre au secteur d'exploitation territorialisé.

Le propriétaire doit informer le service gestionnaire en cas de changement d'occupant et être attentif aux risques de fuite et de dégâts des eaux en cas de logement inoccupé.

Fermeture de branchement...

La fermeture du branchement est interdite en cas de défaut de paiement pour les usagers domestiques – particuliers, sur leur résidence principale.

Toutefois, la fermeture est possible pour une maison secondaire, une activité commerciale... ou pour une raison autre que défaut de paiement. Ainsi, la fermeture du branchement peut être mise en œuvre à la demande du service gestionnaire, par mesure de sécurité, ou en cas de défaut d'abonnement.

Incendie...

Les prises d'eau sur poteaux ou bouches incendie ne sont pas autorisées et considérées comme un vol d'eau

La Police Administrative spéciale sur la DECI est placée sous l'autorité du Maire (non transféré au Grand Reims à ce jour) qui doit établir un inventaire des Points d'Eau Incendie (PEI) : ouvrages publics ou privés, utilisables en permanence par le service de défense incendie, précisant sa nature, localisation, capacité et capacité de la ressource qui l'alimente. L'arrêté du Maire en découlant sera à notifier au Préfet avant le 1^{er} janvier 2018.

La Commune est tenue d'assurer le contrôle du bon fonctionnement et de la signalisation des prises d'incendie ainsi que leur accessibilité. Elle est également tenue de réparer ou faire réparer les défauts constatés. Elle peut toutefois charger le Service Public de la pose, de la réalisation, du contrôle et de l'entretien des prises d'incendie.

Eléments clés spécifiques au règlement de service assainissement collectif

Assainissement...

Rejet assainissement : les médicaments et les lingettes sont ajoutés à la liste des rejets interdits, et plus généralement, toutes les eaux contenant des substances susceptibles d'entraver par leur nature ou par leur concentration, le bon fonctionnement des réseaux et de la station d'épuration doivent subir une neutralisation ou un traitement préalable avant rejet.

Participation pour le financement des branchements dans le cadre d'opérations groupées : L'article L. 1331-2 du code de la santé publique précise que les communes (ou les EPCI) sont autorisé(e)s à se faire rembourser par les propriétaires intéressés tout ou partie des dépenses entraînées par les travaux permettant la réalisation des parties des branchements situées sous la voie publique, y compris le regard le plus proche des limites du domaine public, diminuées des subventions éventuellement obtenues et majorées de 10 % pour frais généraux.

⇒ Application suivant délibération du SP pour la commune (montant branchement suivant les coûts de travaux mutualisés – taux aides obtenues = spécifiques à chaque opération)

Eaux pluviales...

Pour la gestion des eaux pluviales (ruissellement, toiture...), la règle est d'éviter le raccordement dans les réseaux qui saturent, et de faciliter l'infiltration à la parcelle ou le rejet au milieu naturel.

Ainsi, la gestion des eaux pluviales à la parcelle devra être systématiquement étudiée, dans des ouvrages privés non rétrocédables. Ces aménagements sont à la charge exclusive du propriétaire qui doit mettre en œuvre les dispositifs adéquats.

Information - diffusion

Information - diffusion des documents

Les règlements seront disponibles :

- en consultation et téléchargement sur le site internet de l'eau ;
- en version papier envoyée sur simple demande (téléphonique, mail ou courrier...)
- ou disponible à l'Hôtel de Communauté, dans les Pôles territoriaux et en Mairies.

Une information synthétique sur les règlements de service et les évolutions majeures sera jointe à la prochaine facture d'eau.

Envoi aux communes concernées après validation des règlements par le Conseil communautaire :

- Note d'information sur les impacts pour répondre aux questions des abonnés,
- Fiches pratiques – outils pour répondre aux sollicitations des abonnés ,
- Règlements de services et dossiers d'abonnement pour diffusion selon les demandes abonnés.

Merci de votre attention



TRAVAUX
EAU-ASSAINISSEMENT – PÔLE
TERRITORIAL
CHAMPAGNE VESLE

Conférence territoriale du 19 juin 2017

GRAND
REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE

Sommaire

- Listing des opérations inscrites au budget 2017/2018
- Etat d'avancement par opération et présentation

1. Listing des opérations inscrites au budget 2017/2018

Listing des opérations inscrites au budget 2017/2018/...

	Assainissement	Eau	AE
BOUILLE	Création de l'assainissement général		
CHALON			Renouvellement du réseau de la commune
COLLAGNON	Contrôle diagnostic des installations d'assainissement non collectif - SOGETI		DUP
COLOMME LA MONAGNE	Dévoisement du réseau d'eaux usées Chemin du Mont Moines	Renforcement du réseau d'eaux pluviales Rue du Château	
GERY			
SAINT-GERMAIN D'AY D'ORVILLE	Réhabilitation du réseau d'eaux usées	Renforcement du réseau d'eaux pluviales	Travaux de renouvellement/renforcement
SAINT-GERMAIN D'AY D'ORVILLE	Réhabilitation du réseau d'eaux usées	Renforcement du réseau d'eaux pluviales	Travaux de renouvellement/renforcement
MIZON	Travaux de renouvellement de la filière de déshydratation des boues de la station d'épuration		
VALENTIGNEY		Extension du réseau d'eaux pluviales Rue des Vignes Saint Jean	
VALENTIGNEY		Création d'un réseau d'eaux pluviales rue du Parc	Travaux de renouvellement/renforcement du réseau d'eau potable rue du Parc et Impasse des Lavandières
TRATT	Dévoisement de la rue du Tratt	Dévoisement de la rue du Tratt	Dévoisement de la rue du Tratt
CHILLOIS	Zonage d'assainissement		DUP

Listing des opérations inscrites au budget 2017/2018/...

	Ass	E	A
Trigny	Réhabilitation du système de transfert des eaux usées de Trigny à Muizon		
Villedommange	Etude diagnostic		
Trigny	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue des Clos	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue des Clos et rue des Prières	
Les Mesneux-Villedommange et Villedommange-Sacy			Travaux de renouvellement/renforcement sur les interconnexions Les Mesneux-Villedommange et Villedommange-Sacy
Elbeig			Refoulement depuis la station de production vers Gueux

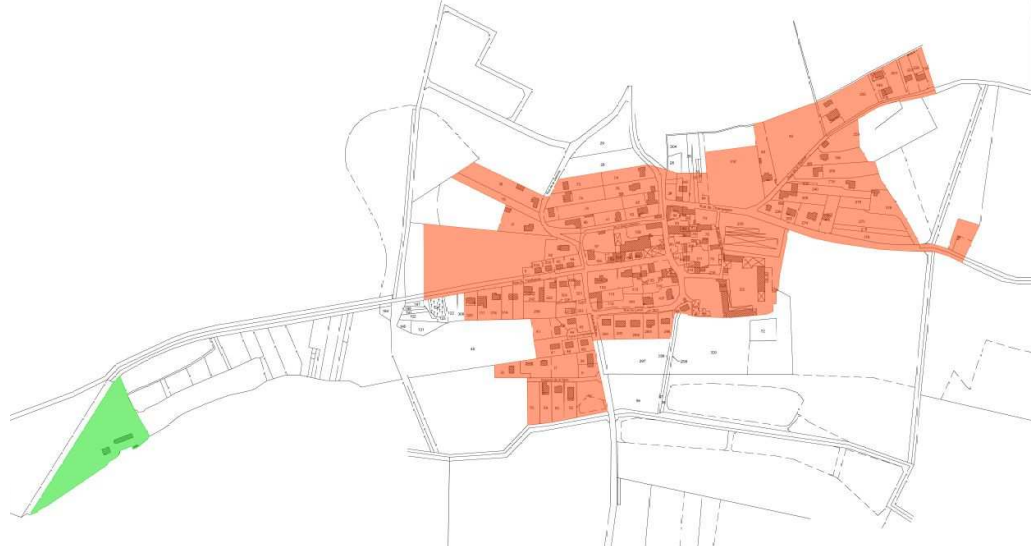
2. Etat d'avancement par opération et présentation

BOULEUSE

Création de l'assainissement général

Approbation du zonage : 29 juin 2017

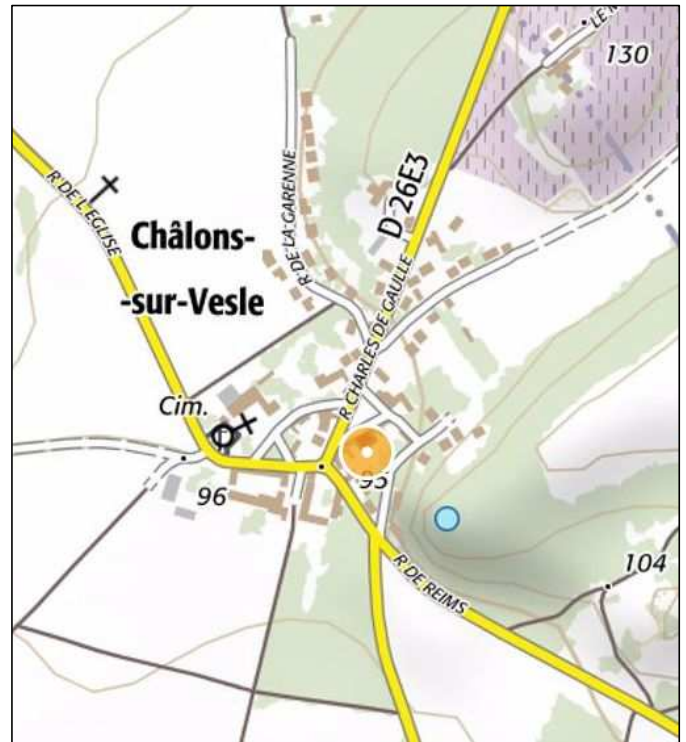
Lancement des études préalables : 2^{ème} semestre 2017



CHALONS SUR VESLE

Renouvellement du réseau d'eau potable

Lancement des études de maîtrise d'oeuvre :
2^{ème} semestre 2017



COURTAGNON

❖ Diagnostic initial des ANC

Prestataire : SOGETI Ingénierie
Visites en juin / juillet

❖ DUP

Enquête publique réalisée

GUEUX Rues du Lac, du Circuit et rue de la Hovette Travaux sur les réseaux d'eaux pluviales, d'eaux usées et d'eau potable

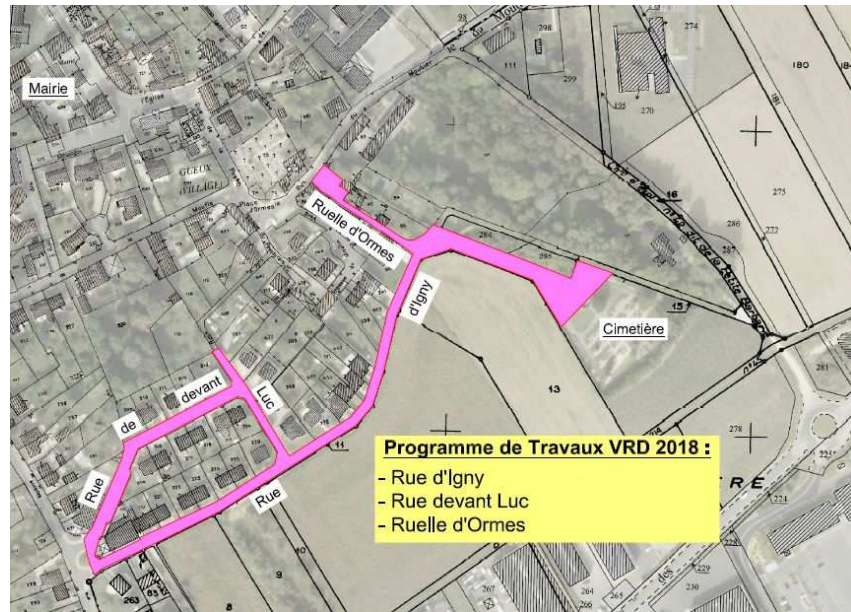
Entreprise EU et EP : SOLOTRA
Entreprise AEP : SOLOTRA / SUEZ

Montant : 975 000 € HT
Durée travaux : 9 mois



GUEUX Rues d'Igny, Devant Luc et ruelle d'Ormes Etudes sur les réseaux d'eaux pluviales, d'eaux usées et d'eau potable

MOE EU – EP : CEREG
MOE AEP : AUSTRAL



MUIZON – Renouvellement de la filière de déshydratation des boues de la station d'épuration

MOE : SOGETI Ingénierie

Montant des travaux : 337 296,00 € HT

Entreprise : WANGNER ASSAINISSEMENT



SACY Rue des Vignes Saint Jean Extension du réseau d'eaux pluviales

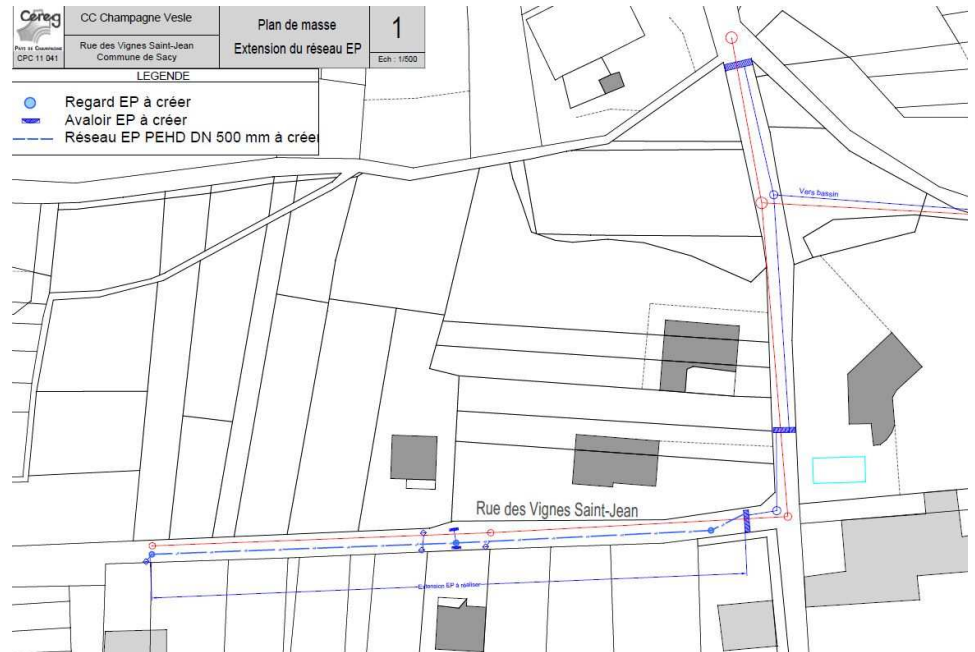
MOE : CEREG

Entreprise : SOLOTRA

Montant : 35 000 € HT

Durée travaux : 1 mois

Démarrage : Septembre 2017

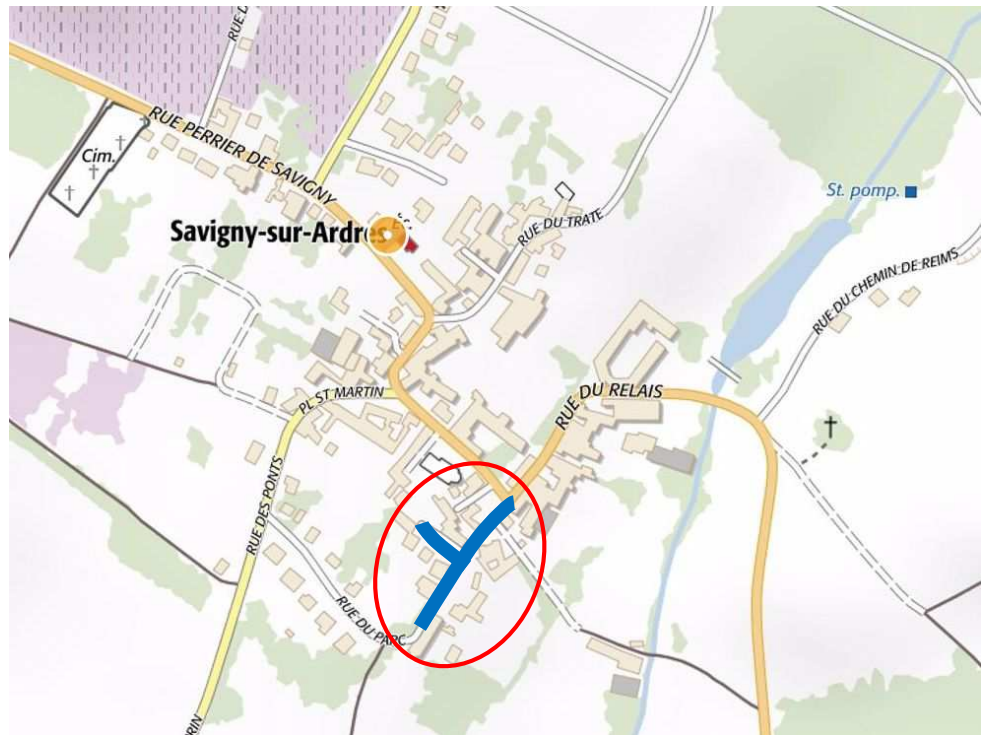


SAVIGNY Rue du Parc

Création du réseau d'eaux pluviales et renouvellement du réseau d'eau potable

MOE EP : CEREG
MOE AEP : AUSTRAL
Entreprises : SOLOTRA / SUEZ

Montant : 95 000 € HT
Durée travaux : 1 mois
Démarrage : 19 juin 2017



SERMIERS Rue du Tratt Dévoisement des réseaux EU, EP et AEP

MOE : VRD Partenaire
Entreprise : SRTP

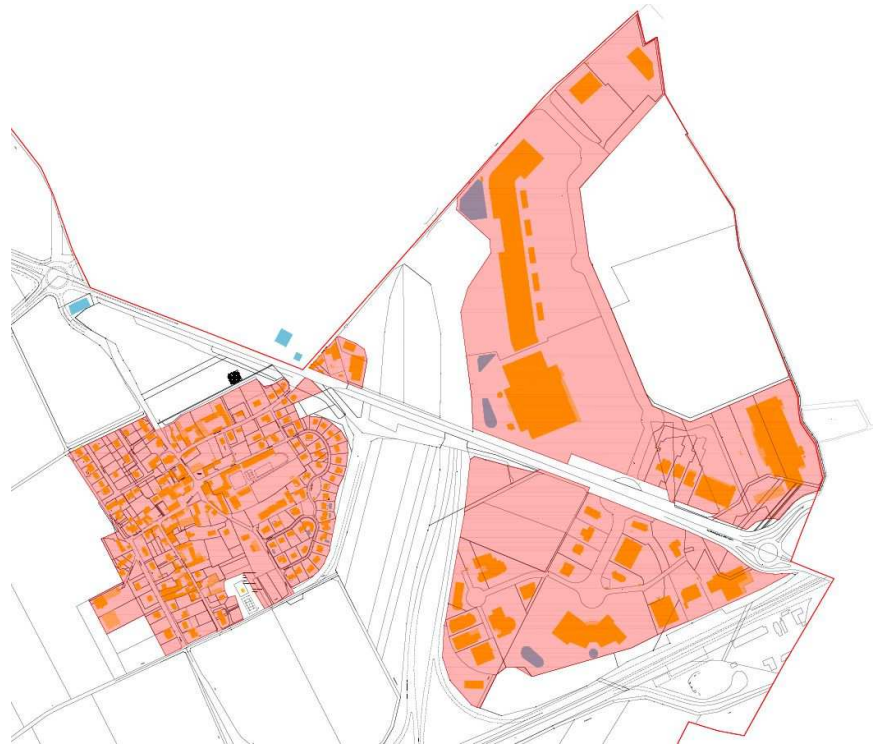
Montant : 75 000 € HT
Durée travaux : 4 mois
Démarrage : 15 mai 2017



THILLOIS

Zonage d'assainissement

Enquête publique terminée
le 09 juin 2017

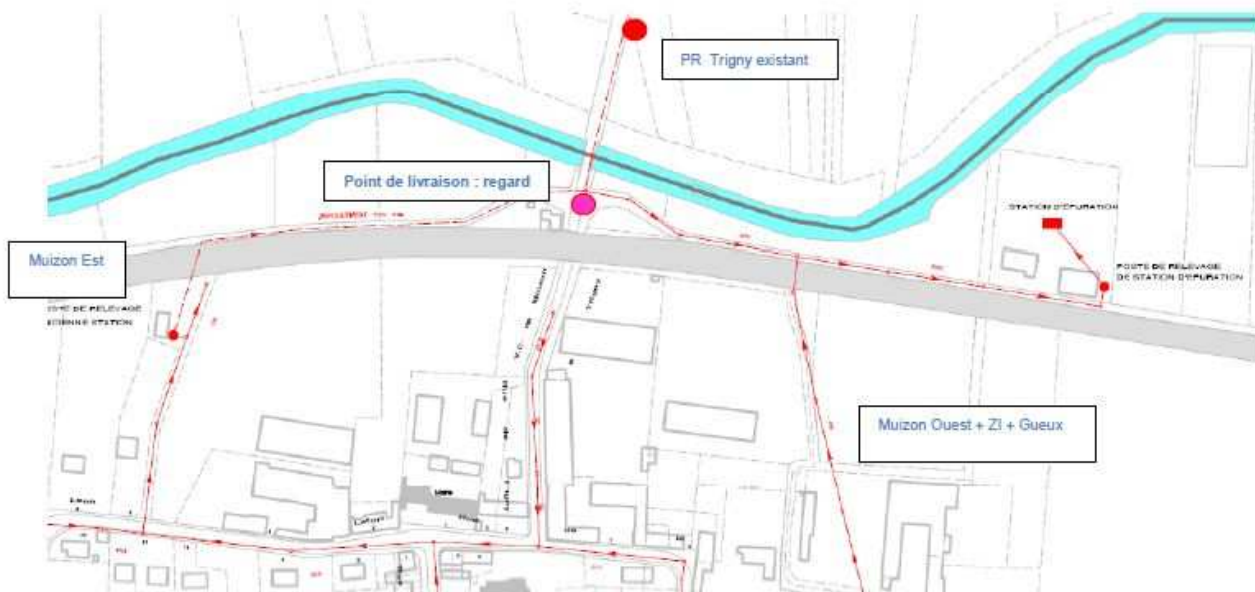


TRIGNY

Réhabilitation du système de transfert des eaux usées de Trigny à Muizon

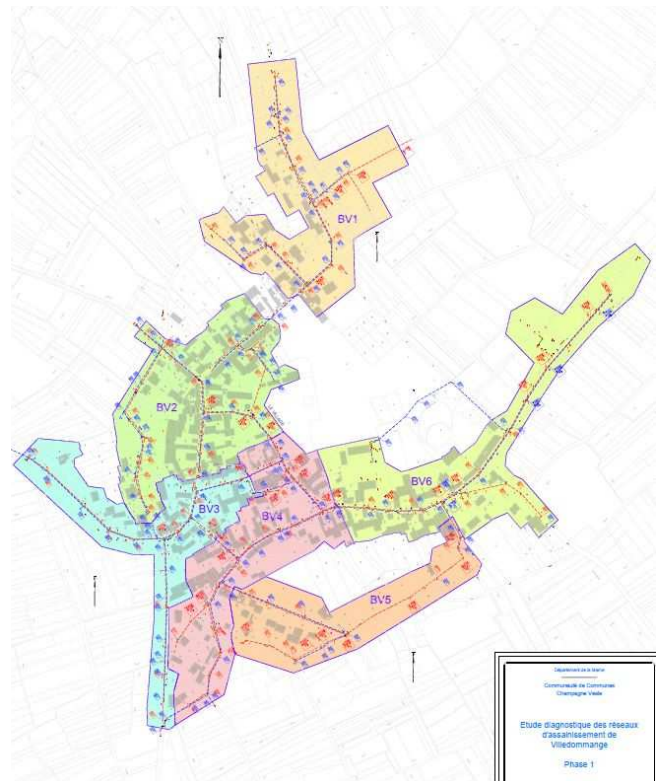
MOE : CEREG
Entreprise : SADE

Montant : 209 700 € HT
Durée travaux : 4 mois
Démarrage : Septembre 2017



VILLEDOMMANGE Etude diagnostic

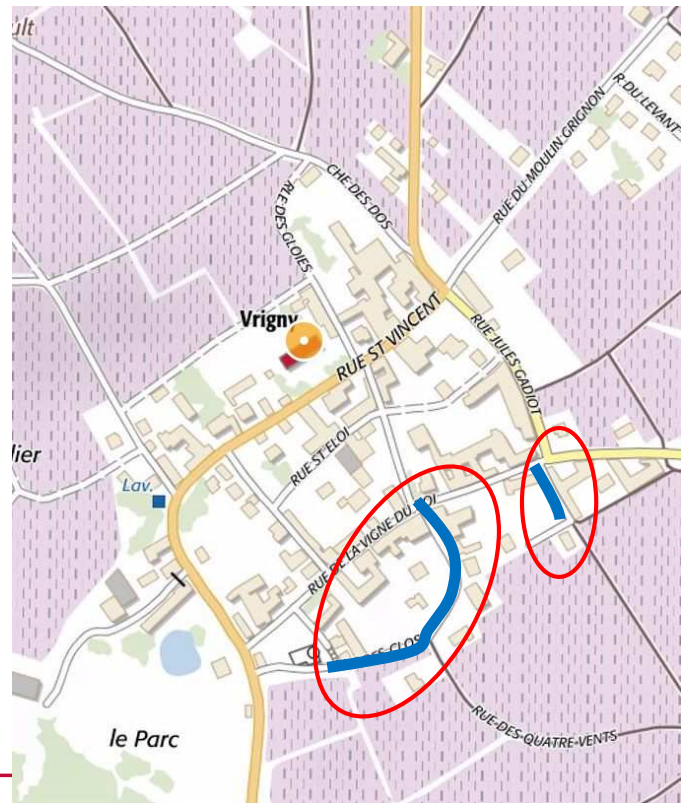
Présentation finale : 22 juin 2017
Etudes MOE : 2^{ème} semestre 2017



VRIGNY Rues des Clos et des Prières Réhabilitation des réseaux EU et EP

MOE : CEREG
Entreprise : SOLOTRA

Montant : 51 000 € HT
En cours de finition



Renouvellement et renforcement du réseau d'eau potable sur les interconnexions LES MESNEUX-VILLEDOMMANGE et VILLEDOMMANGE-SACY

MOE: AUSTRAL

Entreprise : Nord Est TP

Montant travaux : 410 000 € HT

DETR : 93 224 €

AESN : 196 000 €

Durée travaux : 5 mois



INCENDIE ET SECOURS

Conférence territoire Champagne Vesle 19
—
juin 2017

GRAND
REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE

LE NOUVEAU CORPS COMMUNAUTAIRE

GRAND
REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE

- Sa création prévue le 30 juin est reportée au 31 décembre 2017
- Un groupe de travail technique composé du Vice-président, des maires/sapeurs-pompiers, des sapeurs pompiers et de M, Serelle sera constitué
- Le conseil consultatif est actuellement en cours de constitution (votes par correspondance en cours) :
 - pour les sapeurs pompiers jusqu'au 22/06/2017) 8 SP titulaires+ 8 SP suppléants-
(1 par grade)
 - Pour les élus désignation au conseil communautaire du 29/06 : 8 titulaires +8 suppléants
- Tous les corps de SP seront dissous lorsque toute la procédure sera effective,
- Un chef de corps intercommunal de l'ensemble du Grand Reims sera nommé prochainement officiellement et un adjoint sera alors recherché,



LES SOUHAITS DU GROUPE DE TRAVAIL DU POLE CHAMPAGNE VESLE

- Répartition par atelier, selon les thèmes au sein du nouveau corps intercommunal :
Habillement, formation, matériel sécurité, matériel roulant,,,))
 - Un « sous-chef » par pôle territorial qui serait un relais pour le chef de corps et qui assisterait aux réunions du groupe de travail du pôle,
 - INFORMATIONS
 - M, le maire de Reims a proposé d'associer 25 à 50 pompiers du nouveau corps intercommunal au défilé du 13 juillet à Reims,
 - Le DECI sera présenté lors de la prochaine réunion de conférence (fin juin, début juiillet)
- avec le concours de notre service eau et assainissement,

PLANNING EXECUTION

GS FAVEROLLES

Responsable bureau : Fabien DAUCHELLE

Chef de chantier : A définir

	JUILLET 2017														AOÛT 2017																					
	SEMAINE 27					SEMAINE 28					SEMAINE 29					SEMAINE 30					SEMAINE 31					SEMAINE 32					SEMAINE 33					
	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
	30	3	4	5	6	7	10	11	12	13	14	17	18	19	20	21	24	25	26	27	28	31	1	2	3	4	7	8	9	10	11	14	15	16	17	18
TRAVAUX PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES																																				
Installation de chantier																																				
Dépose des équipements existants																																				
Mise en place des équipements : chaudière, silo, réseaux, ...																																				
Réalisation du conduit de fumées																																				
Raccordements électriques																																				
Remise en eau et purge de l'installation																																				
Calorifuge																																				
Mise en service - APRES APPROVISIONNEMENT DU BOIS																																				

GRUPE SCOLAIRE DES BORDS DE L'ARDRE A FAVEROLLES ET COEMY

Bureau communautaire du 18 mai 2017

GRAND
REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE

Un système de chauffage défectueux

Groupe scolaire livré à la rentrée 2012

Système de chauffage par aqua-thermie

Pompage de l'eau de la nappe

Echanges thermiques

Rejet dans la nappe

Novembre 2015 : dysfonctionnements constatés

Encrassement de la chaudière

Mise en place de filtres mais poursuite des dysfonctionnements mise en place
d'une chaudière électrique provisoire

Saisine de l'assureur dommage-ouvrage

Saisine le 28 novembre 2015

Expertises de janvier à mars 2016

Confirmation d'une mauvaise conception

Nécessité d'un autre système de chauffage choix d'une chaudière à granulés

Rapport définitif le 6 avril 2017 : prise en charge des coûts d'investissements (106k€) par l'assureur DO avec validation des entreprises pour les travaux de réfection

En attente de validation par l'assureur DO:

de la prise en charge des surconsommations électriques (6k€)

Du paiement direct des entreprises de travaux

Réunion préparatoire avec les entreprises le 11 mai, travaux prévus en juillet

Merci de votre attention



RESTAURATION SCOLAIRE VILLEDOMMANGE LE PROJET

Conférence territoire Champagne Vesle 19
juin 2017

GRAND
REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE

La situation actuelle



Moins de stress pour les enfants

- Effectif actuel moyen sur le site de Les Mesneux est en moyenne de 100 élèves (parfois plus) dont 40 enfants de maternelle,
- Les enfants de Sacy, Villedommange et Ecueil sont transportés en car vers les Mesneux, 4 jours par semaine,
- Les temps des repas sont très courts pour certains enfants (45 minutes) et notamment pour les petits de maternelle,
- La salle des fêtes de Les Mesneux n'est pas totalement adaptée à la restauration scolaire ce qui rend l'organisation pour les enfants et le personnel en place (arrêts maladie, ambiance conflictuelle,,), parfois très compliquée (niveau sonore très élevé, pas de patères pour accrocher les vêtements, pas de sanitaires adaptés,,)



Les avantages d'avoir 2 lieux d'accueil

- Maintenir une classe de maternelle à Villedommange : certains parents ne souhaitent plus inscrire leurs enfants à Villedommange, faute de restauration scolaire sur place, et pour éviter la fatigue du transport à leurs enfants,
- Permettre aux enfants de bénéficier d'un temps calme durant la pause méridienne (une porte serait ouverte entre l'école et la salle de restauration)
- Conditions d'accueil plus confortables (proximité des sanitaires, facilité d'accès piétonnier, mobilier adapté)
- Une boucle de transport scolaire du midi pourra être supprimée (économie évaluée à 2000€ / an)

FACILITES DE MISE EN PLACE

- Le Maire de Villedommange et son conseil municipal réunis le 1^{er} juin ont donné un accord pour accueillir la restauration scolaire dans la salle récemment refaite. Une convention sera à établir pour fixer les conditions d'utilisation,
- Du mobilier de restauration sera acquis (coût estimé à environ 6000 €) qui sera réutilisé sur le site d'Ecueil,
- Le prestataire « les petits gastronomes » qui livre les repas est favorable à la dépose sur le site de Villedommange et accepterait même de mettre un four à disposition pour le réchauffage des plats, (un avenant sera à établir)
- L'actuel personnel de restauration de Les Mesneux sera réparti sur les 2 sites,
- Le personnel affecté actuellement à la surveillance dans le car sera réaffecté en partie, sur la restauration des 2 sites,